

Résumé de la séance du conseil Communal du 25.09.2018

33 conseillers sont présents.

Une motion et une interpellation sont ajoutées à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2018.

Le procès-verbal est accepté après une modification du nom d'une commission (gestion au lieu de finances).

Communications du bureau

Le Président lit la lettre de démission du poste de secrétaire suppléante de Nathalie Guignard Pidoux.

Communications de la municipalité

Finances :

M. Vukasovic présente 3 dépassements au budget au 30.06.2018 :

- Chf 10'238 pour la mise en conformité de la place de jeux des Pervenches
- Chf 2'459 pour l'achat de compteurs mais des entrées contrebalancent ces dépenses
- Chf 862 à la suite des mauvaises conditions météo de cet hiver des analyses d'eau supplémentaires ont dû être effectuées

Le décompte de la péréquation présente un écart de Chf 240'000 dont Chf 230'000.- étaient provisionnés.

La facture sociale présente un écart de Chf 145'000 et celle de la réforme policière de Chf 11'000.

Le compte de péréquation prévoyait un retour de Chf 180'000 qui n'aura pas lieu.

M. Vukasovic présente un tableau des liquidités, les factures en retard ont été honorées. La situation s'améliore mais il faut rester prudent.

Il annonce le tarif de l'eau, le compteur et l'unité de logement restent respectivement à Chf 30 et à Chf 85 et Chf 2.20 m³ obligations et Chf 1.90 hors obligation sous réserve de la validation de M. Prix.

Pour finir, il présente les futures décorations de Noël.

Chauffages à distance :

La municipalité a rencontré Romande Energie Services, les volumes de chaleur, les pertes sur le réseau ainsi que l'annonce des bâtiments communaux à chauffer ont été annoncés.

La tarification doit être mise à plat pour les privés, la commune et les installations sportives.

La deuxième rencontre a porté sur le modèle actuel et sa non-viabilité et la nouvelle tarification. La synthèse des résultats indique que le modèle actuel n'est pas viable, le transfert de risques à charge de Romande Energie Services et le fait que la Commune doit signer des contrats avec les utilisateurs. Les tarifs seront uniformes pour tous les utilisateurs et indépendants des investissements, l'indexation du tarif sera fait sur la base du prix du bois et de l'indice des prix à la consommation.

Une estimation de 5% à 6% d'augmentation est à prévoir pour les privés, la facturation pour les bâtiments communaux est à estimer.

A voir si ce projet continue ou pas.

PGA :

M. Lohri annonce un courrier de L'Etat mentionnant un retard dans l'étude des dossiers, la mise à l'enquête est repoussée. Une séance avec le SDT aura lieu en octobre.

Forêt :

Le marché du bois est difficile pour différentes raisons (stock, bostryche), il faut limiter les risques financiers.

Un préavis sur le concept général des dessertes forestières sera bientôt présenté. Les places à bois ont été préparées, la signalisation des places de parking sont faites et validées.

Préavis 05/2018 Règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants

Ce préavis est accepté sans discussion et sans opposition (30 oui).

Préavis 06/2018 Demande de crédit extrabudgétaire de Chf 32'500 pour l'entretien urgent des chalets d'alpage de Bassins par un financement collectif de l'impôt communal et des subventions.

Un conseiller demande comment sont établis les devis.

La commission des finances répond qu'il y a des discussions avec le Syndicat Communal de Bassins qui finance une partie et le reste est à la charge de la commune.

Le syndic approuve et ajoute que les chalets sont visités chaque année et que les vœux des amodiataires sont pris en compte. Un crédit extrabudgétaire est présenté. Les entreprises sont rares et il est difficile d'avoir plus de 2 devis.

M. Guenin, membre du Syndicat, approuve ces explications.

Le préavis est accepté par 32 oui.

Le syndic remercie le conseil communal et les commissions. Ce préavis est important pour le patrimoine communal, la règle de financement reste la même pour tous les chalets. La durée de 12 ans des baux à loyer permet une meilleure vision pour les amodiataires.

Préavis 07/2018 Fixation en cours d'année du montant des taxes forfaitaires de la déchetterie

Ce préavis est accepté sans discussion et sans opposition (31 oui).

Préavis 08/2018 Arrêté d'imposition 2019

Ce préavis est accepté sans discussion et sans opposition (32 oui).

Motion

Le Président donne lecture d'une motion demandant la clarification des factures émises par l'administration communale.

M. Ramel, signataire présente quelques exemples à l'assemblée.

Le but de cette motion est que des explications claires soient mentionnées sur les factures, d'indiquer où des informations peuvent être trouvées, ceci dans le but d'éviter des recours qui ne sont parfois que de simples questions.

Les conseillers décident par 25 oui contre 1 non que l'objet de cette motion peut être pris en considération par le conseil communal.

La motion est renvoyée à la municipalité par 25 oui.

Interpellation de Mme Ruchat

Mme Ruchat lit une interpellation dans laquelle elle demande des informations sur la situation financière de Piscine de Bassins SA ainsi que sur les incidences que cela peut avoir sur les finances communales. Elle demande également des éclaircissements sur :

- le pourcentage de part en possession de la commune
- si la commune se portera caution en cas de nouvel emprunt
- s'il existe un fonds de réserve pour le renouvellement des installations
- qui financera les travaux futurs
- quels sont les revenus pour la commune (dividendes, vente d'eau et d'énergie)

Et s'il est possible que le conseil communal soit représenté lors des Assemblées générales.

Le syndic répond que la municipalité verra ce qui pourra être répondu selon le droit en vigueur.

L'AG de Piscine de Bassins SA aura lieu avant la fin de l'année.

Des réponses écrites seront fournies lors d'un prochain conseil.

Divers

Sous un silence de plomb, Mme Martini et MM. Mazzariol et Vukasovic lisent une lettre commune présentant différents problèmes liés au fonctionnement et à la gestion de la commune et annonçant leur démission commune avec effet immédiat.